

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 02 juillet 2026

Délibération n°20260702_04

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 69

Présents : 51

Pouvoirs : 12

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : VOIRIE : délibération relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien des voiries communales dans le cadre du programme départemental FDAC, pour la période 2027-2029

Le jeudi 02 juillet 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente de Barbezières.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – COMBAUD Alain - HOFFMANN Pascal – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert – AUDOUIN Mickaël - BOULIER Norbert – SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves - KAUD Pascal - DE LUSTRAC Jean-Marc – CAMY Bruno PINAUD Laurence – BARREAUX Bernadette - LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques - NOEL Yannick – BELAIR Lionel- — FLAGEY Jean-Michel - VIAUD Annette - HENAFF Lionel — FELIX Héloïse - CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PINGANAUD Paul – SEMON Laura – CHAUDRET Basile - PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline – BAUSSANT Jean-Robert – DANEDE Laurent — BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle – DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – ROULAND Jean – DUPUY Marie-Christine

Excusé(es) : BLANCHON Alain - REMAUD Richard - CHAUSSEPIED Pierre- HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Sébastien - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis

Suppléants remplaçant un titulaire :

1- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2- TERRASSON Jordan suppléant de RADOUX Loïc

Pouvoirs :

1-ROUX Emilie pouvoir à SOURY Christine

2-SYLVESTRE Gilles pouvoir à FOURÉ Brigitte

3- GIRAUD-BERNARD Éric pouvoir à LIOT Gérard

4-POTEL Maryse pouvoir à CAMY Bruno

5- PERRON Michèle donne pouvoir à CHADOZEAU Jean-Rémy

6- LAMAZIERE Véronique donne pouvoir à VIAUD Annette

7- CROIZARD Christian donne pouvoir à CHARRIAUD Jonathan

8- CHADOUTEAU Nathanaël donne pouvoir à FELIX Héloïse

9- THURU Marie-Danièle donne pouvoir à RAMEZI Christelle

10- BRIE Antoine donne pouvoir à LACROIX Aurélie

11- MICHONNEAU Patrick donne pouvoir à COMBAUD Alain

12- JEROME Géraldine donne pouvoir à COMBAUD Renaud

Secrétaire de séance : Mme Karine JEUNE

Objet : VOIRIE : délibération relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien des voiries communales dans le cadre du programme départemental FDAC, pour la période 2027-2029

Monsieur le Vice-Président en charge des cycles de l'eau et de la voirie informe le conseil communautaire que la communauté de communes propose aux communes volontaires d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien des voiries communales éligibles au FDAC. A ce titre la communauté de communes, pour le compte des communes volontaires, se charge du contrat de maîtrise d'œuvre et du contrat de travaux.

Il rappelle qu'à ce jour le cabinet BETG assure la maîtrise d'œuvre des travaux et l'entreprise BERNARD TP est titulaire du marché de travaux.

Monsieur le Vice-Président précise qu'il convient de renouveler les conventions en cours, qui arrivent à échéance en 2026.

Dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC), les communes peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation des travaux d'entretien de leur voirie communale.

Afin d'optimiser la conduite des opérations, de mutualiser les moyens techniques et administratifs et de faciliter la programmation des travaux, il est proposé de renouveler la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes et les communes volontaires pour la période 2026-2029.

Un marché à bons de commandes d'une durée d'un an, reconductible trois fois a été attribué à la société BERNARD TP le 24 novembre 2025 pour assurer les prochaines campagnes de travaux pour un montant de travaux maximum de 700 000 € HT annuel.

Monsieur le Vice-Président en charge des cycles de l'eau et de la voirie propose aux communes volontaires de se manifester au plus tard le 31 octobre 2026 pour bénéficier de la maîtrise d'ouvrage communautaire des travaux d'entretien de la voirie communale éligible au titre du FDAC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les communes volontaires ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Monsieur Président à solliciter l'aide financière du Département au titre du FDAC ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD

